**Projet n°DAF\_2024\_001672**

**Accord-cadre à bons de commande pour la réalisation des petits travaux de plâtrerie, cloisons, faux plafonds et plancher technique au profit des sites dépendant du SID Nord-Est**

**LOT N°XX**

**Jugement technique des offres**

**Selon article 6.2 du RC**

*La réponse du candidat doit être impérativement produite selon le cadre mémoire technique fourni ci-joint*.

***Le cadre fourni par le service d’infrastructure doit impérativement être renseigné, sous peine d’offre irrégulière. Aucun document présenté en remplacement sous format libre ne sera admis.***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Réponse technique – Mémoire du candidat** | | | |
|  |  |  |  |
| Sous-critères | Points | Description sous-critères | Réponse du candidat |
| 1 | 10 | Moyens humains du candidat, présentation des qualifications et de l’expérience des intervenants du candidat dans les domaines du présent accord-cadre. |  |
| 2 | 5 | Moyens techniques que le candidat met en place pour réaliser les prestations prévues au marché (nombre de véhicules, outillages, moyens d’accès en hauteur…). Il différencie les moyens techniques détenus par l’entreprise des moyens extérieurs (location...). |  |
| 3 | 15 | Le candidat présentera la méthodologie employée pour assurer la prise en compte du besoin, la préparation, le suivi et la réception des travaux.  Les éléments apportés doivent permettre à la personne publique de connaitre les moyens mis en œuvre par le candidat depuis la validation du bon de commande jusqu’à la réception des travaux :  • Moyens et organisation pour établir les projets de commande : réception des demandes des antennes de l’USID, réalisation des études, plans et devis suivant le formalisme de la personne publique  • Organisation pour réaliser les travaux (réalisés en propre, sous-traités), les suivre et assurer le respect des délais. |  |
| 4 | 10 | Mesures prises en matière de protection de l’environnement :  • Fourniture par le candidat de son Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED) en lien avec les travaux objets du présent accord-cadre (sur 5 points).  • Qualité environnementales des matériaux mis en œuvre (produits labellisés, part de matériaux recyclés, bois durable…) (sur 5 points). |  |